



**LIGUE FRANCOPHONE DE RECHERCHES  
ET D'ACTIVITÉS SOUS-MARINES** A.S.B.L.  
**PLONGÉE ADULTE**

CLUB : .....

*A remplir (en caractères d'imprimerie) et à signer avant la visite médicale.*

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : □□/□□/□□

Brevet\* : NB/1★/2★/3★/4★/MC/MF/MN                      Signature du membre,

Numéro du registre des brevets : .....

Date : □□/□□/□□ \* Biffer les mentions inutiles.

**ATTESTATION MÉDICALE**

Je déclare avoir pris connaissance des directives concernant les aptitudes à la plongée sous-marine reprises au verso du présent document.

Je soussigné, docteur en médecine, certifie que le membre, dont références ci-dessus

- A subi un ECG à l'effort le □□/□□/□□.
- Est apte à pratiquer la plongée en scaphandre autonome en eaux libres.
- Est apte à suivre uniquement l'entraînement piscine.
- Est inapte temporairement jusqu'au □□/□□/□□.
- Est inapte définitivement.

Remarque(s) : .....

.....  
.....  
.....

Date □□/□□/□□.

**CACHET**

**SIGNATURE**



Affiliée à la FÉDÉRATION BELGE DE RECHERCHES ET D'ACTIVITÉS SOUS-MARINES  
(membre fondateur de la CMAS)



**VEUILLEZ CONSULTER LE VERSO**

**FORMULAIRE À RETOURNER AU CLUB**

# APTITUDE MÉDICALE À LA PLONGÉE

L'examen médical n'a d'autre but que de permettre la pratique de la plongée sous-marine au moindre risque pour le candidat. Il est fait pour la sécurité des plongeurs. Il y a donc lieu, pour les candidats, de répondre aux questions du médecin avec soin et sincérité.

Le médecin examinateur portera une attention particulière sur les points suivants, sachant qu'ils représentent des **contre-indications relatives ou absolues, mettant la vie du candidat en danger** :

- toutes les formes d'asthme,
- les pneumothorax et les « trappes à air » pulmonaires,
- les infections pulmonaires,
- toutes maladies, malformations ou opérations réduisant les échanges pulmonaires,
- les affections de la sphère O.R.L., en particulier celles entraînant des vertiges,
- les difficultés de compensation de la pression aux oreilles et aux sinus,
- les caries et plombages en mauvais état,
- les maladies cardiaques ou circulatoires responsables de shunts gauches-droits, d'une réduction de la perfusion myocardique, d'artérites, ou tous autres troubles de la perfusion tissulaire,
- l'hypertension artérielle non traitée,
- le diabète, même traité (insulino-dépendant ou non),
- les maladies neurologiques dégénératives,
- l'épilepsie et les convulsions, (même en traitement),
- les dépressions nerveuses et les maladies mentales,
- l'abus d'alcool ou l'utilisation de « drogues »,
- les troubles importants du métabolisme lipidique non traités,
- les fractures non guéries ou datant de moins de six mois,
- les antécédents d'accidents de plongée,
- la prise régulière de certains médicaments,
- les ulcères évolutifs du tractus digestif,
- la grossesse,
- les glaucomes à angle fermé.

***Il est recommandé au médecin examinateur :***

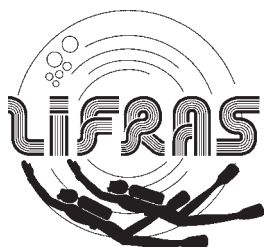
- ***de pratiquer tout examen complémentaire qu'il jugerait indispensable ;***
- ***d'inviter le candidat à contresigner la déclaration.***

En cas de litige ou de désaccord le médecin examinateur et / ou le candidat peuvent soumettre le dossier médical à la commission Médicale de la Ligue (LIFRAS) qui statuera en dernier ressort.

---

**La liste des médecins spécialisés est disponible au secrétariat LIFRAS**

---



SECRÉTARIAT :  
Rue Jules Broeren 38  
1070 BRUXELLES  
Tél. 02.521.70.21  
Fax 02.522.30.72  
E-mail : lifras@skynet.be